Avis public

(Rôle d'évaluation foncière de la municipalité de *Sainte-Catherine-de-Hatley*)

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de ***Sainte-Catherine-de-Hatley*** sera, en ***2023*** en vigueur pour son ***troisième*** exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

* être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;

* être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC Memphrémagog
455, rue MacDonald, bureau 200
Magog, Québec, J1X 1M2

* être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;

* être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ***11-97*** de la ***MRC de Memphrémagog*** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, ce 12 septembre 2022.

_____

Marc Marin
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et résident à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 12 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 12^{e} jour du mois de septembre de l'an deux mil vingt-et-deux.

_____

Marc Marin
Directeur général et greffier-trésorier